

Règlement

Jeu Concours Blood The Last Vampire (AVENANT)

Article 1:

Le réseau Jeux Video And Co comprenant les enseignes Virtua, Ultima, Difintel-Micro, et Je console organise un grand jeu gratuit sans obligation d'achat du 10 juin 2009 au 17 juillet 2009 inclus, à l'occasion de la sortie du film Blood The last Vampire au cinéma le 17 juin 2009.

Article 2:

Ce règlement général peut être complété par un avenant spécifique. Celui-ci est affiché sur la page sommaire du jeu sous la mention "avenant au règlement".

Article 3:

La participation à ce jeu implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4:

Pour participer, il suffit de remplir le bulletin en ligne prévu à cet effet sur le site internet www.jeuxvideoandco.com. Ce bulletin devra être correctement rempli sous peine de ne pas pouvoir être validé.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de participer avec plusieurs adresses ainsi que de jouer ou pour le bénéfice d'une tierce personne.

Ce jeu est interdit aux personnels des familles des magasins du réseau Jeux Video And Co (Virtua, Ultima, Difintel-Micro, et Je console) ainsi qu'à l'ensemble de ses fournisseurs.

Toute infraction constatée entraînera immédiatement l'exclusion du jeu du participant.

Article 5:

Ce jeu est destiné à toute personne majeure ou mineure (sous réserve d'autorisation parentale) domiciliée en France, Suisse, Belgique et Luxembourg.

Article 6:

Chaque participant se verra proposer la possibilité de parrainer un ou plusieurs amis. Les participants sont invités à parrainer leurs amis ou contact afin de leur proposer de participer au jeu concours sur le site www.jeuxvideoandco.com, grâce à un formulaire de parrainage. L'inscription d'un ami parrainé donne lieu à une chance supplémentaire de gagner pour le parrain.

Article 7 :

Les dotations mises en jeu sont:

- Pour le 1er gagnant : Un écran LCD 82 cm.

Valeur 700 € TTC

- Pour les 100 DVD du manga animé "Blood The last Vampire"

Valeur: 1499 € TTC

Article 8:

Le tirage au sort des gagnants sera effectué courant août 2009 sous le contrôle de Maître CHIKHANI Huissier de Justice, 3 rue Jules Auffret, 93500 Pantin.

Article 9:

Le gagnant du premier lot sera prévenu par courrier sous un délai de trente jours après le tirage au sort ; les gagnants suivants seront prévenus par courriel.

Article 10:

Les lots ne sont ni cessibles, ni modifiables, ni négociables, ni remboursables.

Article 11:

Les gagnants autorisent les organisateurs du jeu à mentionner leur noms, adresse et photographies dans tous les supports (presse, internet, audiovisuel, magasins, etc...) de leurs choix sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

Article 12:

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toute modification ou annulation, en cas de nécessité, du présent jeu. Le recours juridique est exclu.

Article 13 :

Exception faite de l'article 6, il ne sera échangé aucune correspondance concernant ce concours, aucune communication téléphonique ou autre n'aura lieu, ni pendant la durée du concours, ni après la clôture de celui-ci.

Article 14 :

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation de ce règlement déposé chez Maître CHIKHANI, 3 rue Auffret - 93500 Pantin.

Le règlement est disponible sur le site enseigne du réseau Jeux Video And Co (www.jeuxvideoandco.com).